

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2019
DELIBERATION N° 12

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 43*

L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h33.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE (jusqu'à 21h35), LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE (jusqu'à 21h46), ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, M. PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme MEYZENC ; M. UGALDE par M. ETCHEGARAY (à partir de 21h35); M. AGUERRE par M. LACASSAGNE (à partir de 21h46) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY ; Mme TAIEB par Mme CASTEL ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. MASSONDE par Mme LAUQUE ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Le Maire

Absente :

Mme JUZAN

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme Castel,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu - Acquisition d'œuvres et demande de subventions à la DRAC et au FRAM Nouvelle-Aquitaine.

Le musée des beaux-arts de Bayonne abrite un fonds de référence relatif à Antoine-Louis Barye (1795-1875), sculpteur majeur du XIX^e siècle, représenté dans ses collections par une peinture, quatre estampes, 35 dessins, et surtout 114 sculptures, en grande majorité des bronzes animaliers ou décoratifs.

Le refus de ses œuvres au Salon de 1837 incite Barye à éditer et commercialiser ses œuvres, selon une conception moderne de la sculpture à l'ère industrielle. Ces petites sculptures assurent la renommée de Barye et lui attirent également une clientèle internationale, notamment

américaine. À la faveur d'une vacation organisée par la maison de vente Osenat à Fontainebleau le 6 octobre, la Ville de Bayonne a pu faire l'acquisition par préemption, pour un montant de 2 600 € hors frais (soit 3 250 € avec frais), d'un bronze de Barye intitulé *Chimère*. L'œuvre a été exposée à l'École des Beaux-Arts lors de l'exposition posthume de 1875, avant de figurer dans la vente après décès de l'artiste en 1876 ; elle a de nouveau été exposée aux Beaux-Arts à l'occasion d'une rétrospective Barye durant l'Exposition universelle de 1889.

La *Chimère* compte parmi les inventions de Barye qui n'ont pas fait l'objet d'édition en série ; seuls quelques bronzes postérieurs à la mort de l'artiste sont aujourd'hui connus. Le chef-modèle acquis par Bayonne constitue un précieux témoignage de la création des modèles de Barye : il s'agit du bronze destiné au tirage de pièces multiples, pouvant être obtenues par surmoulage sur ce modèle, exécuté en un matériau plus solide que le plâtre pouvant être abîmé lors des opérations nécessaires à la fonte. Cette *Chimère* se distingue aussi dans la production du sculpteur par son caractère fantastique, même si ses éléments constitutifs relèvent d'une observation fine du règne animal par son auteur.

L'acquisition de ce bronze permettra ainsi de renforcer l'évocation de la création de Barye dans l'espace consacré à l'artiste au sein du nouveau musée, et en particulier ses sujets animaliers.

Par ailleurs, le musée Bonnat-Helleu conserve un important fonds consacré à l'art italien (dessins, peintures, sculptures, objets d'art), en particulier pour la sculpture du XVIII^e siècle qui compte des œuvres notables de Foggini et Della Valle.

Afin d'enrichir cette collection, il est proposé d'acquérir l'œuvre suivante :

Giuseppe Sanmartino (Naples, 1720-1793)
Saint Michel terrassant le démon, vers 1750
Terre cuite
H. 55 cm

Le nom du sculpteur Giuseppe Sanmartino reste associé à l'un des plus extraordinaires chefs-d'œuvre du baroque italien : le *Christ voilé* de la chapelle Sansevero à Naples, marbre admirable d'illusionnisme et de sensibilité exécuté en 1753. Sanmartino fut par ailleurs extrêmement sollicité pour décorer les principaux sanctuaires de sa ville natale de Naples, telle la chartreuse de San Martino ou la chapelle du trésor de saint Janvier, et les églises des Pouilles, dans le Sud de l'Italie. L'artiste réalisa également des personnages pour des crèches, selon une tradition fortement ancrée à Naples.

La terre cuite de *Saint Michel terrassant le démon* se ressent tout à fait de la théâtralité baroque et du goût naturaliste chers aux artistes napolitains. Un rapprochement s'impose également avec le marbre exécuté en 1750 par l'artiste pour la cathédrale de Monopoli dans les Pouilles, figurant *justement Saint Michel terrassant le démon*, même si cette terre cuite ne peut être considérée comme son esquisse. Ces éléments incitent donc à situer notre œuvre dans les jeunes années de Sanmartino, au milieu du XVIII^e siècle.

Inédite, la terre cuite est en excellent état de conservation, et relève d'un important artiste très rare sur le marché. L'œuvre compléterait fort à propos le fonds du musée consacré à la terre cuite du XVIII^e siècle, majoritairement représentée par des sculptures françaises issues de la collection Cailleux, et entrerait en résonance avec des œuvres italiennes contemporaines dans le domaine de la peinture (Conca, Corvi) et de la sculpture (Foggini, Della Valle). Hormis une terre cuite figurant *Deux angelots portant une torchère* acquise par le Louvre en 2005, aucune œuvre de Sanmartino n'est aujourd'hui conservée dans les collections publiques françaises, de sorte que *Saint Michel terrassant le démon* comblerait ainsi une importante lacune.

L'œuvre est vendue par la galerie londonienne Callisto Fine Arts au prix de 15 000 €.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire, étant entendu que la Commission scientifique régionale des collections des musées de France de Nouvelle-Aquitaine pour les acquisitions a préalablement émis un avis favorable à ces enrichissements, à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ainsi qu'auprès du Fonds régional d'acquisition pour les musées (FRAM) Nouvelle-Aquitaine,
- d'autoriser la prise en charge financière par la Ville de Bayonne de l'acheminement des œuvres de Paris à Bayonne (conditionnement, transport et assurance).

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne